

Charlieu est en Lyonnais, ce n'est pas du Lyonnais proprement dit qu'ils veulent parler, puisque jamais Charlieu n'en a fait partie, (on l'a vu par ce qui précède), et qu'il en est séparé, comme par le passé, par le Beaujolais. Voici, je crois, la seule manière raisonnable d'expliquer la chose. Les rédacteurs des almanachs ne trouvaient pas pour Charlieu de situation civile, puisque cette ville était depuis longtemps en dehors de toute province. Elle se rattachait à Lyon par le ressort judiciaire et au Forez par le paiement des impôts; car elle faisait, depuis 1630 au moins, partie de l'élection de Roanne. Il n'y avait donc pas plus qu'autrefois de raison de la dire en Lyonnais, sous le rapport géographique; mais il y en avait de la dire de cette province sous le rapport administratif et fiscal, parce qu'elle était comprise dans le gouvernement des trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, dans la généralité, dans l'intendance de Lyon. Si ce n'est pas ainsi qu'on doit l'entendre, il y a eu erreur de la part des auteurs de l'almanach. Quoique du pays, ils se sont trompés, non moins que les étrangers.

VI.

J'ai eu soin de rappeler fréquemment, en parlant de Charlieu dans cet article, que cette ville était environnée d'un territoire qui en avait suivi le sort, et auquel il fallait appliquer tout ce qui était dit de la ville même. Je n'ai pas déterminé ce territoire et je me propose de le faire, autant que possible, en finissant.

L'abbaye de Charlieu fut le berceau de la ville, et, comme il arrivait toujours, à l'époque où elle fut fondée, les moines ne reçurent pas seulement l'espace pour la construction de leur couvent et celui qui depuis fut occupé par la ville, mais encore tout autour une grande étendue de champs. Ce sont ces champs, où se formèrent ensuite des paroisses, qui cons-